

MM. Gallet et Marty sont nommés membres du collège en qualité de personnalités qualifiées au titre des missions spécifiques relatives à la liberté d'installation des avocats aux conseils

Publié le 09 septembre 2020

Jean-Louis GALLET et Frédéric MARTY sont nommés membres du collège de l'Autorité de la concurrence en qualité de personnalités qualifiées au titre des missions spécifiques relatives à la liberté d'installation des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

Depuis le 7 octobre 2019, ils exerçaient des responsabilités similaires pour les notaires, les huissiers de justice et les commissaires-priseurs judiciaires.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 9 septembre 2020

[Lire le communiqué](#)